

N°17

Janvier 2025

smictom-fontainebleau.fr

SMICTOM & VOUS

100% TRI, ZÉRO DÉCHET



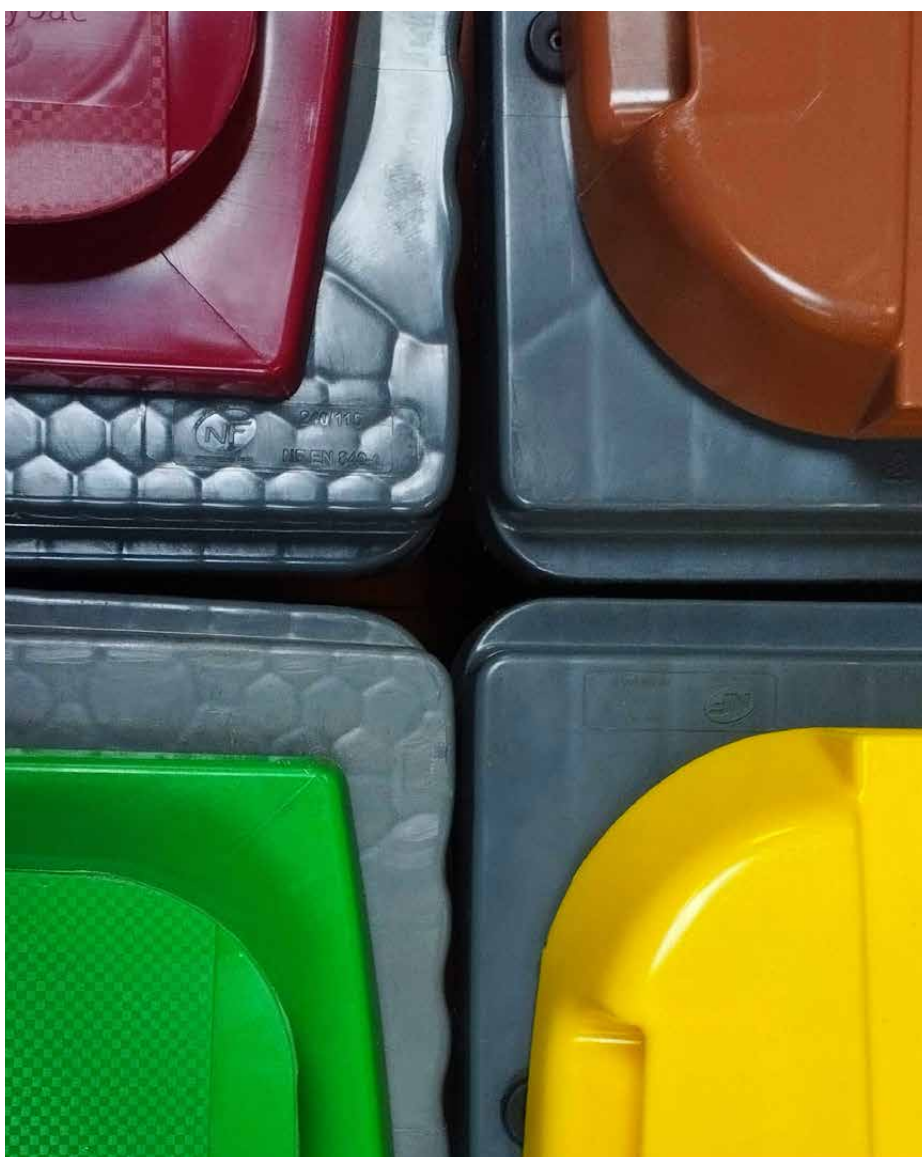
ÉDITO

Pour commencer, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2025. Tous mes vœux de bonheur à vous et vos proches pour cette nouvelle année.

Je suis très heureux de vous retrouver pour ce premier numéro de l'année qui inscrit un changement notoire dans la gestion de nos déchets.

Vous le savez, à l'occasion du renouvellement du marché de collecte des déchets, et de l'arrêt de la collecte en bennes bi-compartmentées, les modalités de collecte de notre syndicat évoluent. À partir du 1^{er} mars, de nouveaux jours, fréquences et horaires de passages entreront en vigueur. De nouveaux réflexes sont à prendre ensemble pour faire de cette transformation un succès !

2025 s'inscrit ici dans la continuité d'une année 2024 particulièrement riche. Au-delà de l'opération de distribution massive de bacs et de retrait des cloisons qui a débuté au dernier trimestre, l'année a été marquée par la généralisation du tri à la source des biodéchets, et c'est une réussite collective ! En effet, vous êtes déjà nombreux à relever le défi : les réservations de composteurs se sont envolées et les bornes d'apport volontaire se remplissent de plus en plus rapidement. Bravo et merci ! Cette mobilisation démontre le dynamisme et l'engagement de notre territoire et de ses habitants en faveur de la transition écologique. Il est désormais important de poursuivre dans cette voie, avec, entre autres, la mise en service de nouvelles bennes de collecte fonctionnant au BioGNV, un carburant



local fabriqué en partie grâce aux déchets alimentaires du territoire, mais aussi la multiplication des sites de compostage, partout et pour tous.

Bonne lecture,

Pascal GOUHOURY
Président du SMICTOM
de la Région de Fontainebleau

CALENDRIER 2025

À L'INTÉRIEUR

NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 1^{ER} MARS : NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE

Après l'extention des consignes de tri des emballages et papiers en 2022, la mise en oeuvre des solutions de tri à la source des biodéchets en 2023, place au nouveau marché de collecte des déchets en 2025. En effet, le précédent marché arrivant à son terme le 28 février 2025, son renouvellement sera effectif à compter du samedi 1^{er} mars 2025. Mais alors, qu'est-ce qui va changer ? Zoom sur les spécificités de ce nouveau marché.

● **Emballages et papiers** : avec le retrait de la cloison du bac à couvercle jaune, la capacité de stockage des emballages et papiers est doublée, ce dernier sera donc collecté toutes les deux semaines.

● **Emballages en verre** : comme pour les emballages et papiers, la capacité de stockage étant doublée, la fréquence de collecte sera plus espacée. Le bac vert sera collecté toutes les deux semaines.

● **Autres déchets** : le volume de nos ordures ménagères ayant diminué ces dernières années (et la capacité de stockage ayant doublée suite à la distribution d'un nouveau bac dédié), le bac bordeaux sera désormais collecté une fois par semaine (sauf exceptions).

● **Végétaux** : là encore, suite au retrait de la cloison du bac à couvercle marron, la capacité de stockage

des végétaux est doublée, ce dernier sera donc collecté toutes les deux semaines. Par ailleurs, la collecte des déchets végétaux sera interrompue du 1^{er} décembre au 31 mars, la production de déchets végétaux sur cette période étant très faible.

Joint à ce numéro, vous trouverez le nouveau calendrier de collecte, qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} mars 2025. Jusqu'au 28 février 2025, vos déchets seront collectés aux mêmes jours et horaires qu'en 2024.



LA FIN DES BACS COMPARTIMENTÉS

LA DISTRIBUTION ET LE RETRAIT DES CLOISONS SERONT TERMINÉS EN FÉVRIER 2025

Vous le savez sans doute, afin de maintenir la collecte en porte-à-porte de tous les flux et garantir la poursuite du tri, tous les foyers du territoire seront équipés de 2 bacs supplémentaires d'ici le 15 février 2025 (ordures ménagères et emballages en verre).

Nous savons que l'arrivée de nouveaux bacs peut poser un souci de place à

certain habitants. Pour minimiser le plus possible l'encombrement, les deux nouveaux bacs livrés (bordeaux et vert) sont de plus petite taille que les bacs actuels (jaune et marron).

Des solutions comme la mutualisation des bacs entre voisins peuvent être envisagées.

Pour les végétaux, si certains préfèrent composter, ou aller en déchèterie, ils pourront rendre leur bac marron.

En attendant le changement en mars, nous vous demandons de faire un peu de place, au moins temporairement, le temps d'évaluer vos besoins avec les nouveaux rythmes de collecte !

DU CARBURANT PRODUIT LOCALEMENT

LE BIOGNV, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Nos déchets alimentaires transformés en compost contribuent à enrichir nos sols. Ils servent aussi à produire une énergie renouvelable, le BioGNV, qui alimentera la majorité de notre flotte de bennes de collecte dès cette année.



La méthanisation de nos biodéchets permet de fabriquer un carburant écologique et local.

Quels sont les avantages du BioGNV ?

La méthanisation permet de valoriser les déchets organiques du territoire, en énergie et en carburant, appelé BioGNV. Carburant écologique et local, moteur de l'économie circulaire et atout majeur de l'indépendance énergétique de notre pays, le BioGNV permet, entre autres :

- d'améliorer la qualité de l'air, en réduisant de 80 % les émissions de CO₂ et de 97% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au diesel (source Terega) ;
- de réduire le bruit : les véhicules au BioGNV sont en moyenne 2 fois



moins bruyants qu'un véhicule diesel équivalent, ce qui offre une meilleure qualité de vie aux riverains et améliore les conditions des travailleurs.

Une nouveauté pour notre territoire rendue possible par le tri à la source des biodéchets en bornes d'apport volontaires et dans nos restaurants scolaires.

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

DEPUIS UN AN, LE TRI DES BIODÉCHETS EST DEvenu UN GESTE ESSENTIEL !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, trier ses biodéchets est devenu un geste essentiel ! Que ce soit en pratiquant le compostage dans nos jardins ou dans les espaces verts de nos résidences, chaque action compte pour diminuer notre impact sur l'environnement.



Pour ceux qui ne peuvent pas composter, des bornes d'apport volontaire ont été implantées pour déposer les déchets alimentaires. Le premier bilan est très encourageant, puisque plus de 80 tonnes ont été collectées en 2024. Pour rappel, plus de 100 bornes sont déployées sur l'ensemble du territoire du SMICTOM ! De nouvelles implantations auront lieu dans le courant de l'année, pour continuer de développer cette pratique vertueuse.

Les cantines scolaires jouent également leurs rôles dans la transition, puisque plus de 70 tonnes de biodéchets issus de la restauration scolaire ont été collectées par le SMICTOM l'année dernière. Pour celles qui n'ont pas opté pour la collecte, leurs biodéchets sont valorisés directement sur site, grâce à la mise en place de composteurs par le SMICTOM.



Pour tout renseignement complémentaire et/ou pour revoir les consignes de tri des biodéchets, vous pouvez consulter notre site internet, rubrique *Les déchets alimentaires* : <https://smictom-fontainebleau.fr/la-collecte/les-dechets-alimentaires>

COMPOSTER EN PIED D'IMMEUBLE, C'EST FACILE

MÊME EN APPARTEMENT, VALORISER SES DÉCHETS DE CUISINE, C'EST POSSIBLE !

Dans nos communes, nos jardins ou avec nos voisins, le compostage est une solution simple, efficace et accessible au plus grand nombre, même en centre-ville ou en habitat collectif.

Le compostage des déchets organiques peut réduire la consommation d'engrais chimiques, contribuer à rétablir la fertilité des sols et améliorer la rétention d'eau et l'apport de nutriments aux plantes.

Le compostage de proximité est aussi le moyen le plus écologique et économique de répondre à la réglementation puisqu'il permet la valorisation sur place des déchets alimentaires et le retour à la terre de la matière organique. Cela signifie aussi moins de transport et moins d'incinération, ce dernier permettant de réduire nos déchets ménagers d'environ 30%.

C'est la raison pour laquelle le compostage des déchets organiques, et notamment le compostage collectif en pied d'immeuble, fait partie des actions phares du Programme Local de Prévention des Déchets du SMICTOM.



Le SMICTOM accompagne la mise en place du compostage partout et pour tous. Concrètement, cet accompagnement, proposé gratuitement, consiste à :

- évaluer la faisabilité du projet lors d'un 1^{er} rendez-vous sur site ;
- valider les modalités techniques : dimensionnement de l'équipement, lieu(x) d'implantation, apport en matière sèche, identification d'au moins deux référents dans la résidence ;
- vous accompagner dans le vote du projet en Assemblée générale et/ou l'obtention de l'autorisation du Conseil syndical ;

- réaliser un porte-à-porte pour expliquer la démarche et identifier les foyers volontaires ;
- signer une convention de partenariat ;
- livrer des composteurs gratuitement ;
- inaugurer les composteurs, distribuer un bioseau par foyer (pour apporter les déchets alimentaires au composteur) ;
- réaliser un suivi régulier en lien avec les référents de site ;
- organiser un temps convivial autour de la première récolte (au bout d'un an environ).

Vous êtes intéressés pour mettre en place le compostage dans votre habitat collectif, ou votre résidence ? Contactez notre maître-composteur par email à compostage@smictom-fontainebleau.fr ou par téléphone au 01 84 74 81 62.

UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

CONSULTEZ NOTRE MÉMO TRI

Tous les EMBALLAGES et PAPIERS



Emballages carton, papier



Emballages plastique



Emballages métal

LES BONS GESTES
BIEN LES VIDER
INUTILE DE LES LAVER
DÉPOSER DANS LE BAC SÉPARÉS
LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC



Ordures MÉNAGÈRES




Ordures ménagères

NE PAS METTRE
DÉCHETS ÉLECTRONIQUES
DÉCHETS TOXIQUES
ENCOMBRANTS
VÉGÉTAUX

LES BONS GESTES
OBLIGATOIREMENT EN SAC
ENTRETIENEZ VOTRE BAC
PAS DE DÉCHET AU SOL
NE PAS TASSER



Emballages EN VERRE



Bouteilles, flacons et pots

NE PAS METTRE
AMPOULE ET NÉON
COUVERCLE
VAISSELLE
VITRE

LES BONS GESTES
PAS DE DÉCHET AU SOL
INUTILE DE LES LAVER
BIEN LES VIDER
SANS SAC



VÉGÉTAUX



Déchets végétaux du jardin

NE PAS METTRE
RESTES ALIMENTAIRES
SACS PLASTIQUE
SACS PAPIER
TERRE

LES BONS GESTES
AUCUN DÉPOT AU SOL
DIAMÈTRE MAX : 2CM
COUVERCLE FERMÉ
SANS SAC




SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Syndicat de collecte des ordures ménagères
Un problème de maintenance, un doute sur les consignes de tri, une question sur la collecte, contactez-nous

0800 133 895 Appel gratuit

www.smictom-fontainebleau.fr

ALLO DÉCHETS

Les habitants n'ayant pas accès à la déchèterie pour des raisons de mobilité peuvent faire appel au service Allo Déchets.

Renseignements ou rendez-vous

01 64 23 35 54 Service Allo déchets

allodechets@association-inpact.fr



POUR RESTER INFORMÉ, REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK



[@smictomfontainebleau](https://www.facebook.com/smictomfontainebleau)